

**ALLIER** ■ Le réseau des Esat (établissements et services d'aide par le travail) en Auvergne vient de voir le jour

# Handicap : les établissements s'unissent

Renforcer l'attractivité des établissements tout en valorisant leur savoir-faire : le nouveau réseau des Esat (établissements et services d'aide par le travail) permettra également une meilleure organisation entre les structures.

Yann Terrat  
vichy@centrefrance.com

**N**é de la volonté de l'Association des responsables et des services de travail protégé en Auvergne (ARESPTA), le nouveau réseau intègre 41 établissements sur les quatre départements auvergnats. « L'évolution de nos activités va nécessiter d'apporter une forte valeur ajoutée, explique Emmanuel Verrière, membre du réseau. Aujourd'hui, il est important de créer une dynamique et d'améliorer notre offre à la fois sur le plan humain mais également sur le registre technique. »

Regroupant 2.500 travailleurs et 250 professionnels, les Esat auvergnats pèsent sur l'économie locale. Un chiffre d'affaires de 25 millions d'euros qui



**cf** CentreFrance

**DEMANDES.** Répondre aux besoins des entreprises ou des particuliers. PHOTO DOMINIQUE PARAT

englobe l'ensemble des activités à travers lesquelles les établissements se

sont développés : sous-traitance, production, prestations de service

mais aussi artisanat où le cannage, la reliure et la tapisserie tiennent une pla-

ce importante. Des secteurs d'activités suffisamment diversifiés

pour intéresser aujourd'hui 3.000 entreprises et collectivités locales, particuliers et grands groupes comme La Poste ou Orange.

« Apporter une forte valeur ajoutée »

Pour aller encore plus loin et séduire un peu plus, le réseau des Esat en Auvergne compte désormais accentuer le travail de collaboration entre les différentes structures afin d'« additionner les savoir-faire, faciliter l'échange de bonnes pratiques ou mutualiser les formations », comme le détaille Emmanuel Rivière.

Anciennement appelés CAT (centres d'aide par le travail), les Esat participent à l'intégration en milieu ordinaire du travailleur en situation de handicap. Des activités salariées qui s'inscrivent dans une démarche d'accompagnement plus générale. ■